

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 13 septembre à 20H, le **CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ALBAN-les-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation : 13 juin 2017

Présents : DEVEDEUX Pierre –DEVAUX Françoise - COMBE Marcel - POUDE Éric - PIQUET David - BRUN Jean-Jacques - COUTY Laurent - BELLET Jean-Marc - ARBONA JOY Loïc - MONCORGER Didier - PRAS Dominique- Patrick AUCOURT - Patricia MIGNERY

Absents excusés : Nadine DURANTET donne pouvoir à David PIQUET
Georges CONVERT donne pouvoir à Françoise DEVAUX

Après l'approbation du dernier compte rendu, M. Le maire donne lecture de l'ordre du jour.
Il précise que le point N°8 sera reporté au prochain conseil municipal car il manque des éléments pour le choix de l'entreprise qui réalisera les barrières.

Secrétaire de séance : Patricia MIGNERY.

1) Budget : décisions modificatives

La décision modificative à adopter permet :

-En recettes, l'inscription de dotations non connues ou incertaines au moment de l'élaboration du budget et notifiées depuis.

-En dépenses, l'ajustement de crédits en fonction de la consommation réalisée ou des prévisions nouvelles.

► acquisition d'un véhicule électrique : création d'un programme d'investissement

► réajustements de crédits pour l'aménagement de bourg suite à un avenant pour travaux supplémentaires.

La DCM 1 s'équilibre à : 22 511,00 €

La DCM 2 s'équilibre à : 26 400,00 €

M. Couty fait remarquer que le coût de revient pour la commune devait être de 5000€.

Mme Devaux lui répond qu'il faut prendre en compte les options choisis par la commission.

2) Aménagement du bourg : signature avenant N°1

Considérant la délibération n°45-2016 du 01/09/2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de la traversée du Centre Bourg,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'aménagement arrive à sa fin.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 pour le lot unique attribué à l'Entreprise EIFFAGE.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à des travaux de voirie, de pluvial, de purges, drains.

Monsieur le Président présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Lot	Entreprise	Montant HT	Avenant	Nouveau	Variation
-----	------------	------------	---------	---------	-----------

		Base		montant	
01	Entreprise EIFFAGE	747.208,81	3.052,79	750.261,60	+ 0,7 %
T.V.A. 20.00 %		149.441,76	610.56	150.052,32	
TOTAUX T.T.C.		896.650,57	3.663,35	900.313,92	

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement de la traversée du Centre Bourg, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour l'aménagement de la traversée du Centre Bourg, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2017 par le bief d'une décision modificative budgétaire de la Commune.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

La prochaine tranche de travaux débutera au printemps. Elle commencera du Chemin des Ys jusqu'au mur en Gabions.

Dans l'ensemble, retour positif des travaux déjà réalisés.

Les forains ont pu se garer normalement.

Les places de stationnement sont suffisantes.

Les potelets sur la place de l'église vont être posés prochainement.

Il faut prendre contact avec REALITES pour convenir d'une date de réception de chantier. Tant que la réception de travaux n'est pas faite on ne peut pas demander le versement des subventions.

3) City stade : fin de l'aménagement de l'espace

David PIQUET rappelle qu'il était prévu d'installer des tables, une corbeille à papiers, une table de ping-pong au city.

A ce jour la commande n'a pas été faite.

Fait-on toujours ces achats ? Oui à l'unanimité des membres présents.

4) Budget prévisionnel 2018 :

M. le Maire indique qu'il faut réfléchir aux projets 2018 afin de préparer le budget 2018.

Les dossiers de subvention doivent être déposés dans les services avant le 31 décembre 2017.

- Travaux épicerie
- Création d'une MAM : maison d'assistantes maternelles
- Voirie

5) SIEL : convention d'adhésion au groupement de commande d'énergie

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu le Code de l'Energie et notamment son article 441-1,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du bureau Syndical du SIEL en date du 19 septembre 2014 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'énergie du SIEL,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'énergie pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat :

✎ D'électricité et de gaz

2) Autorise M. le Maire à signer la convention constitutive et groupement après éventuelles adaptations pour tenir compte des observations qui pourraient être formulées par les services de l'Etat.

3) Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

4) Décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget et l'exercice correspondant.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 2 (Durantet, Piquet)

M. Couty indique qu'il a rencontré avec M. Devedeux, M. DESPREAU (technicien au SIEL) qui leur a présenté le bilan énergétique des bâtiments.

Deux salles sont très énergivores : La Chapelle et la salle des fêtes.

Dans la salle ERA, il faudrait remplacer le ventilateur.

Un RDV avec M. Despréau va être repris pour étudier de plus près les économies à réaliser.

6) Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs

1) Afin de faire correspondre le tableau des effectifs à la réalité des postes occupés, il convient de le mettre à jour, au 1^{er} octobre 2017 sous réserve de l'avis favorable du comité technique qui se réunira le 20 septembre.

2) Le tableau des effectifs de la commune doit être modifié régulièrement afin de répondre aux besoins et aux évolutions des services :

Considérant la nécessité de :

➤ Création de deux postes d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet sous réserve de l'avis favorable du comité technique qui se tiendra le 20 septembre 2017 :

- 1 poste à 11h30
- 1 poste à 17h30

Agents recruté en CDD pour l'année scolaire.

- Suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet sous réserve de l'avis du CTI du 20 septembre 2017.
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe à temps complet sous réserve de l'avis du CTI du 20 septembre 2017.
- Création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles à 28H suite à l'avancement de grade de Mme Marie VILLARD validé par la commission administrative paritaire lors de sa séance du 14/06/2017.
- création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet suite à l'avancement de grade de Mme Sylvie MILLIAT validé par la commission administrative paritaire lors de sa séance du 14/06/2017.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications au tableau des emplois :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2017,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de SAINT ALBAN LES EAUX,

Grades	Catégories	Effectifs budgétaires au 1 ^{er} /01/17	Modification tableau	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
SECTEUR ADMINISTRATIF		2		2	1
Rédacteur	B	1		1	0
Adjoint Territorial Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C	1		1	1
SECTEUR TECHNIQUE		5		4	1
Adjoint Technique	C	2		2	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	C	1	+1		
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	c	1		1	
Agent de maîtrise	c	1		1	
SECTEUR SOCIAL		1		1	1
Agent Spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	C	0	+1	1	1
Agent Spécialisé des écoles maternelles 2 ^{ème} classe principale	c	1	-1		
SECTEUR ANIMATION		4		5	2
Adjoint d'animation contrat CDD	C	0	+2	2	2
Adjoint d'animation		2		2	2
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe		1	-1		
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe		1	+1	1	
TOTAL GENERAL		12		12	5

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7) Garderie municipale : règlement intérieur

Depuis la rentrée des classes, changement des rythmes scolaires avec le retour de la semaine à 4 jours pour certaines communes.

Pour les communes qui avaient leur propre garderie, pas de soucis. Pour les autres communes qui dépendent de Roannais Agglomération, un problème se pose : il n'y a pas de centre de loisirs le mercredi matin. Les élus concernés se sont manifestés trop tard et aujourd'hui ils n'ont pas de solution avec Roannais Agglomération.

Du fait que nous avons un centre de loisirs le mercredi matin, certaines familles extérieures pourraient demander l'inscription de leurs enfants.

M. Devedeux souhaite que le règlement de la garderie soit revu : différentes pistes sont à étudier.

L'objectif d'une éventuelle augmentation serait d'inciter les familles qui habitent St Alban scolarisent leurs enfants à St Alban.

Pour les tarifs :

- S'aligner sur ceux de l'agglomération
- Enfants extérieurs : plein tarif pour le centre de loisir ainsi que pour la cantine.

La commission « Vie scolaire » va se réunir afin de mettre en place ce nouveau règlement.

8) Choix de l'entreprise pour les barrières dans le cadre de l'aménagement de bourg :

Point reporté.

9) Informations diverses :

- M. le maire indique qu'il a reçu M. MORLOT, propriétaire de la parcelle en face de la maison retraite et qui fait l'objet d'un emplacement réservé au PLU. Il est en SCI avec son frère et ils souhaitent déposer un permis de construire pour une maison d'habitation qui serait louée. La commune se porterait acquéreur de la parcelle. Pour cela une estimation de la parcelle serait faite par le service des domaines. M. MORLOT s'est engagé à donner une réponse assez vite et reprendra contact.
Si la commune achète cette parcelle, prendre contact avec l'EHPAD afin de connaître leur besoin ou voir avec un bailleur social pour construire des logements.
Dans le lotissement des « Cassis », il reste deux parcelles : lot 16 et lot 18. Il serait peut-être bien d'étudier la possibilité de faire du locatif sur le lot 18. A voir.
- M. Aucourt : M. Vendel « La Croix des Prés » lui signale qu'il faudrait tailler les arbustes et remplacer la barrière en bois qui ne tient plus.
Route du Pigeonnier, il faudrait refaire la grille d'évacuation. Risque de chute.
M. Poude lui répond qu'il faut être patient car il y a un problème avec le riverain de la Chaussée. A suivre.
- M. le Maire : il faudrait relancer Roannaise de l'Eau pour le dossier Poncet.
- M. Moncorger : le site Internet a bien avancé. Il propose que la commission se réunisse mardi 19 septembre 2017.

➤ M. Couty demande pourquoi les vestiaires du basket ont été contrôlés par Sylvain et pas le foot ou le tennis.

M. Combe lui répond que les employés sont chargés du ménage de la salle ERA tous les lundis matins de 8H à 10H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.